

COMMUNE DE TAGSDORF

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026 à 20H

Date de la convocation : 1^{er} juin 2026

En fonction : 11 Sous la présidence du 1^{er} adjoint, Alexandre OTT

Présents : 9 Mme Christelle OTT-DIETSCH adjointe,
Mmes Aline BOEGLIN, Barbara PORFIRIO,
MM. Didier FORESTI, Vincent WIRTH, Steve OTT, Cédric KOENIG,
Anthony FOLZER.

Excusés

avec pouvoir : 2 Mme Béatrice HANSER à M. Alexandre OTT,
Mme Corinne PFLIEGER à Mme Christelle OTT-DIETSCH

Secrétaire de séance

Le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nadia DOLECZIK, secrétaire de mairie.

POINT I Désignation du délégué et des suppléants en vue de l'élection des élections sénatoriales (2026-31)

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction ministérielle n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 30 avril 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Le 1^{er} adjoint a rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par ses soins en tant que remplaçant du maire, et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. FORESTI Didier et M. WIRTH Vincent (les plus âgés) et M. FOLZER Anthony et M. KOENIG Cédric (les plus jeunes).

Le 1^{er} adjoint a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le 1^{er} adjoint a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le cas échéant, l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire: 1 délégué et 3 suppléants.

Il est procédé au vote.

b) Élection du délégué

La candidature enregistrée est celle de Mme Béatrice HANSER, maire de Tagsdorf.

1^{er} tour du scrutin

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 11
- nombre de bulletins nuls 0
- nombre de bulletins blancs 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Nombre de suffrages obtenus : 11 (onze)

Mme Béatrice HANSER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées sont celles de :

- Mme Christelle OTT-DIETSCH, 1^{ère} adjointe
- M. Alexandre OTT, 1^{er} adjoint
- M. Anthony FOLZER, conseiller municipal

1^{er} tour du scrutin

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 11
- nombre de bulletins nuls 0
- nombre de bulletins blancs 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Nombre de suffrages obtenus pour chacun d'entre eux : 11 (onze).

Mme Chistelle OTT-DIETSCH a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Alexandre OTT a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Anthony FOLZER a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

POINT II ADOPTION DU PROCES-VERBAL des séances du 27 AVRIL 2026 et du 5 MAI 2026

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal des séances du 27 avril 2026 et du 5 mai 2026 à l'unanimité des membres présents.

POINT III Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (2026-32)

Le 1^{er} adjoint précise que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Sundgau (CCS) est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Depuis cette date, la fiscalité professionnelle des communes est intégralement perçue par la CCS, qui reverse aux communes une Attribution de Compensation (AC). Cette attribution de compensation correspond au produit de la fiscalité professionnelle perçue par les communes l'année N-1 du passage à la FPU, éventuellement réduite ou majorée de charges transférées.

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été constituée. Elle est chargée d'évaluer le coût des charges transférées et d'établir un rapport, à chaque transfert de compétence.

Les communes ont transféré ou restitué diverses compétences à la CCS selon les secteurs.

- Compétences restituées : éclairage public, terrains multisports, capture animaux errants, Défense extérieure contre l'incendie
- Compétences transférées à la CCS : participation au SDIS, Pétiscolaire, contribution au SIASA, organisation de la mobilité...

Il précise que pour Tagsdorf, la recette de taxe professionnelle transférée à la CCS lors de sa création était de 12 970 €. Depuis lors on déduit de ce montant les charges transférées à la CCS.

Pour Tagsdorf, il s'agit du pétiscolaire, du SIASA et de la contribution au SDIS.

Au final, notre attribution de compensation passe de 12 970 à 1 848,77 € (la CCS verse mensuellement 154 € à la commune de Tagsdorf).

Vu le procès-verbal de la Communauté de Communes Sundgau en date du 15 avril 2026 relatif à l'installation du conseil communautaire ;

Vu le IV de l'article 1609 nonies C qui prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargées d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT) ;

Vu la délibération n°004-2017 du 9 février 2017 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sundgau qui fixe la composition de la CLECT a un membre titulaire et un membre suppléant par commune ;

Vu l'article L 2121-33 du CGCT qui prévoit que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ;

Considérant que la Communauté de Communes Sundgau est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, conformément à l'article 1638-0 bis du Code Général des Impôts ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

- Mme Béatrice HANSER membre titulaire de la CLECT
- M. Alexandre OTT membre suppléant de la CLECT

POINT IV DIVERS

Le 1^{er} adjoint distribue aux élus les cartons d'invitation à la 7^{ème} édition du Salon des communes et des intercommunalités qui aura lieu au Parc expo de Mulhouse les 18 et 19 juin prochains.

La séance est levée à 20h50.

Le secrétaire de séance
Nadia DOLECZIK

Le 1^{er} adjoint
Alexandre OTT

ORDRE DU JOUR
de la séance du Conseil Municipal de la Commune de Tagsdorf
du vendredi 5 juin 2026

- POINT I** Désignation du délégué et des suppléants en vue de l'élection des élections sénatoriales
- POINT II** Adoption du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 et du 5 mai 2026
- POINT III** Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- POINT IV** Divers

TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal de la séance
du Conseil Municipal de la Commune de Tagsdorf
du vendredi 5 juin 2026

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Béatrice HANSER	Maire		à Alexandre OTT
Alexandre OTT	1 ^{er} adjoint au maire		
Christelle OTT-DIETSCH	2 ^{ème} adjoint au maire		
Didier FORESTI	Conseiller Municipal		
Corinne PFLIEGER	Conseillère Municipale		à Christelle OTT-DIETSCH
Vincent WIRTH	Conseiller Municipal		
Cédric KOENIG	Conseiller Municipal		
Aline BOEGLIN	Conseillère Municipale		
Steve OTT	Conseiller Municipal		
Barbara PORFIRIO	Conseillère Municipale		
Anthony FOLZER	Conseiller Municipal		